

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2013

À une séance ordinaire du Conseil municipal d'Adstock tenue le mercredi, 2 octobre 2013 à 19h30 en la salle «Viateur-Routhier» du secteur Sacré-Cœur-de-Marie, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : monsieur le Maire René Gosselin, madame la conseillère Martine Poulin, messieurs les conseillers Ghislain Vallée, David Blanchette, Denis Marc Gagnon, Michel Rhéaume, Ghislain Jacques,

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire René Gosselin.

Le directeur général et secrétaire-trésorier assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue aux quelque 8 personnes présentes à cette séance.

13-10-193

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Mot de bienvenue;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Procès-verbal : adoption des textes;
5. Dépôt des états financiers au 30 septembre 2013;
6. Autorisation de paiement des dépenses du mois de septembre 2013;
7. Constatation de la démission de Renée Vachon à titre d'inspectrice en bâtiment et en environnement et autorisation d'appel d'offres pour combler le poste;
8. COGESAF : projet d'entente A.1.1.1.26-2013-07 ayant comme objectif de diminuer, au Grand lac St-François, l'impact associé à la présence de cyanobactéries sur la santé de la population : approbation des termes de l'entente et autorisation de signature des documents;
9. Construction du centre multifonctionnel : remboursement de la TVQ réclamée en double et affectation du surplus libre;
10. Cueillette des vidanges et des matières recyclables : dépôt des soumissions et octroi du contrat;
11. Approvisionnement de propane : autorisation de signature d'un contrat d'un (1) an à prix fixe;
12. Préparation et dépôt d'un rapport d'études d'alternatives en protection incendie : mandat d'honoraires professionnels à la firme «Roche Ltée»;
13. Transport adapté de la région de Thetford Inc.: renouvellement d'adhésion et adoption des prévisions budgétaires;
14. Construction du centre communautaire intergénérationnel : demande de paiement #3 à l'entrepreneur «Maxima Construction Cité Inc.»;
15. Construction du centre communautaire intergénérationnel : dépôt des directives de changement ME-03 et ME-04 modifiées pour acceptation;
16. Centre multifonctionnel : autorisation d'acquisition et d'installation d'un surpresseur pour l'arrosage de la glace;

17. Centre intergénérationnel, raccordement d'un puits d'alimentation en eau potable : autorisation de dépôt de la demande auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) et identification du signataire de la demande;
18. Puits alimentant les usagers du lac Jolicoeur : mandat d'étude bactériologique et virologique à la firme «Laforest Nova Aqua»;
19. Schéma de couverture de risques en matière d'incendie : dépôt et adoption du rapport d'activités de l'an 2;
20. Dommages causés à la voiture de monsieur Sylvain Turcotte : autorisation de paiement du montant réclamé pour les dommages subis;
21. Travaux subventionnés : adoption du rapport et indication au ministère des Transports;
22. Déneigement du pourtour de l'école La Source : offre de services;
23. Déneigement des rues du Lac Jolicoeur : autorisation d'appel d'offres sur invitation;
24. Travaux de déneigement : autorisation de location d'un tracteur;
25. Affaires diverses;
26. Correspondance et rapports;
27. Période de questions;
28. Levée ou ajournement de la séance.

Puisqu'aucun sujet n'est ajouté au point «Affaires diverses»,
Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller David Blanchette,
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-10-194

PROCÈS-VERBAL : ADOPTION DES TEXTES

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu, dans les délais prescrits par la loi, les textes du procès-verbal de la séance du mois de septembre 2013, ceux-ci soutenant les avoir lus et les déclarants conformes aux discussions,

Il est alors proposé par le conseiller Ghislain Jacques,
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,
Et résolu d'approuver les textes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 30 SEPTEMBRE 2013

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose, séance tenante, les états financiers au 30 septembre 2013. Chacun des élus reçoit son exemplaire.

Monsieur le maire invite chacun des élus municipaux à prendre connaissance des données inscrites aux états financiers. Advenant des questionnements, les élus peuvent contacter le directeur général et secrétaire-trésorier pour obtenir des explications.

13-10-195 **DÉPENSES ET APPROBATION DE PAIEMENT**

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et s'en déclarent satisfaits,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,
Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursements totaux du mois se chiffrent à 754 456.10 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-10-196 **CONSTATATION DE LA DÉMISSION DE RENÉE VACHON À TITRE D'INSPECTRICE EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT ET AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES POUR COMBLER LE POSTE**

Le directeur général et secrétaire-trésorier informe les membres du conseil que madame Renée Vachon, titulaire du titre d'inspectrice en bâtiment et en environnement, a remis officiellement sa démission, par écrit, le 1^{er} octobre 2013 pour une prise d'effet le 18 octobre 2013. En conformité avec son plan de carrière, celle-ci accède à un échelon supérieur en acceptant le poste de directrice générale et secrétaire-trésorière à la municipalité Saint-Pierre-de-Broughton. Les membres du conseil municipal lui souhaitent la meilleure des chances dans ses nouvelles fonctions.

Il est donc proposé par le conseiller Ghislain Jacques,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,
Et résolu d'accepter la démission de madame Renée Vachon à titre d'inspectrice en bâtiment et en environnement et de mandater le directeur général et secrétaire-trésorier d'initier le processus en vue de combler le poste laissé vacant par le départ de madame Vachon.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-10-197 **COGESAF : PROJET D'ENTENTE A.1.1.1.26-2013-07 AYANT COMME OBJECTIF DE DIMINUER, AU GRAND LAC ST-FRANÇOIS, L'IMPACT ASSOCIÉ À LA PRÉSENCE DE CYANOBACTÉRIES SUR LA SANTÉ DE LA POPULATION : APPROBATION DES TERMES DE L'ENTENTE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES DOCUMENTS**

ATTENDU qu'en 2009, la MRC Le Granit et la MRC des Appalaches ont procédé à l'inventaire des installations sanitaires individuelles dans un rayon de 300 mètres des lacs de son territoire grâce au programme d'aide à la prévention des algues bleu-vert (PAPA) du gouvernement du Québec, lequel programme a comme objectif de diminuer, notamment au Grand lac Saint-François, l'impact associé à la présence de cyanobactéries sur la santé de la population;

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock désire poursuivre sa contribution à titre de partenaire en ce qui concerne les objectifs visés par le COGESAF;

ATTENDU que le COGESAF propose de confiner, à l'intérieur d'une entente, les engagements de chacun des partenaires;

ATTENDU que les membres du conseil municipal affirment avoir pris connaissance du projet d'entente soumis par le COGESAF et s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu ce qui suit :

- d'approuver les termes de l'entente proposée par le COGESAF (document A.1.1.1.26-2013-07) en vue de la mise en œuvre des actions comprises dans le programme d'aide à la prévention des algues bleu-vert (PAPA) pour le Grand lac Saint-François;
- d'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer conjointement, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, le protocole d'entente à intervenir entre les parties.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-10-198

CONSTRUCTION DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL : REMBOURSEMENT DE LA TVQ RÉCLAMÉE EN DOUBLE ET AFFECTATION DU SURPLUS LIBRE

ATTENDU que le 11 février 2010, la municipalité d'Adstock a obtenu une promesse d'aide financière dans le cadre du Fonds Chantiers Canada-Québec – volets Collectivités et Grandes villes pour la réalisation du projet de construction d'un centre multifonctionnel dans le secteur de Saint-Méthode;

ATTENDU qu'à la suite de l'analyse de la réclamation finale, le montant rendu admissible avait alors été fixé à 2 963 765 \$ pour une aide financière s'établissant à 1 975 842 \$;

ATTENDU que le remboursement du montant de la TVQ ne peut être considéré admissible à ce programme puisque la Municipalité d'Adstock récupère 100% des taxes (TPS et TVQ) pour ce projet;

ATTENDU qu'afin de rembourser la TVQ réclamée en double, la Municipalité d'Adstock doit rembourser, en émettant un chèque au montant de 37 920 \$, la partie du gouvernement fédéral de la subvention;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller David Blanchette,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu, pour le remboursement de la partie fédérale de la subvention, d'émettre un chèque, au ministère des Finances et de l'Économie, au montant de 37 920 \$ pour le remboursement de la TVQ réclamée en double dans le cadre du projet de construction du centre multifonctionnel dans le secteur Saint-Méthode. Afin de financer ce remboursement, cette somme sera puisée à même le surplus libre de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-10-199

CUEILLETTE DES VIDANGES ET DES MATIÈRES RECYCLABLES : DÉPÔT DES SOUMISSIONS ET OCTROI DU CONTRAT

À la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 août 2013, en vertu de la résolution portant le numéro 13-08-170, un mandat fut donné au directeur général et secrétaire-trésorier de procéder, selon les règles généralement observées, à un appel d'offres public concernant la fourniture de services pour la cueillette et le transport des vidanges et des matières recyclables pour une période de trois (3) ans et débutant le 1^{er} janvier 2014.

Au terme de la période accordée pour le dépôt des soumissions, deux (2) soumissionnaires, soient «Les Services sanitaires Denis Fortier Inc.» et «T.O.R.A. Inc.» ont déposé leur offre dans les délais prescrits. Les soumissionnaires, tous jugés conformes à l'appel d'offres, nous proposent de réaliser les travaux pour les prix suivants, taxes applicables incluses et les scénarios suivants :

SOUMISSIONNAIRES	PRIX SOUMIS/OPTION		
	OPTION #1 26 vidanges 26 récupérations	OPTION #2 31 vidanges 26 récupérations	OPTION #3 33 vidanges 26 récupérations
T.O.R.A. Inc.	159 787.66 \$	166 708.00 \$	172 955.74 \$
Services sanitaires Denis Fortier	138 826.56 \$	144 115.41 \$	148 886.88 \$

Suite aux discussions sur les différentes propositions,
Il est proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,
Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,
Il est résolu ce qui suit :

- parmi ces choix, de retenir l'option #2. En regard de la situation actuelle, le nouveau contrat de trois (3) ans conservera annuellement le statu quo quant aux nombres de cueillettes des matières recyclables (26) et diminuera de 4 cueillettes les vidanges pour s'établir à 31;
- d'accorder, à la firme «Les Services sanitaires Denis Fortier Inc.», le contrat de cueillette des vidanges et des matières recyclables pour les trois (3) prochaines années, conformément à leur soumission déposée et dans le respect des conditions spécifiées au devis d'appel d'offres;
- d'autoriser le maire et le directeur général/secrétaire-trésorier à signer conjointement, pour et au nom de la municipalité d'Adstock, le contrat à intervenir entre les parties.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-10-200

APPROVISIONNEMENT DE PROPANE : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT D'UN (1) AN À PRIX FIXE

ATTENDU qu'aux fins d'approvisionnement en propane, des prix ont été demandés à deux (2) fournisseurs et que la firme «Hamel Propane», fournisseur actuel, nous offre son produit à meilleur coût;

ATTENDU que l'évaluation des achats cumulatifs de propane pour la période couverte du contrat est inférieure à 25 000 \$;

ATTENDU que, pour la période se terminant le 31 août 2014, la firme «Hamel Propane» offre à la Municipalité d'Adstock de fournir la quantité de propane nécessaire, soit environ 46 000 litres, à un prix fixe de 0.4917¢ le litre;

ATTENDU que l'expérience passée nous démontre une variation incontrôlable des prix du gaz propane l'hiver venu;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller David Blanchette,

Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu d'accepter l'offre soumise par la firme «Hamel Propane» de nous fournir, à prix fixe de 0.4917¢ le litre, la quantité de propane nécessaire à la bonne marche des activités municipales. Ce contrat est valide jusqu'au 31 août 2014. Il est également résolu d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, le contrat de fourniture de propane à intervenir avec «Hamel Propane».

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-10-201

PRÉPARATION ET DÉPÔT D'UN RAPPORT D'ÉTUDES D'ALTERNATIVES EN PROTECTION INCENDIE : MANDAT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS À LA FIRME «ROCHE LTÉE»

Il est proposé par le conseiller David Blanchette,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu qu'une enveloppe budgétaire forfaitaire de 6 300 \$, taxes applicables et déboursés en sus, soit autorisée à la firme d'ingénieurs «Roche Ltée, Groupe-conseil» pour la réalisation d'une étude d'alternatives de solutions complémentaires afin de permettre la mise en place des infrastructures de protection incendie adéquates, selon le projet numéro 061915.002-000, le tout conformément à la proposition budgétaire de «Roche Ltée, Groupe-conseil» datée du 27 septembre 2013.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-10-202

TRANSPORT ADAPTÉ DE LA RÉGION DE THETFORD INC. : RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Il est proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,

Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,

Et résolu d'informer la direction générale de «Transport adapté de la région de Thetford Inc.» de ce qui suit :

- que la Municipalité d'Adstock désire renouveler, pour l'année 2014, son adhésion à «Transport adapté de la région de Thetford Inc.». À cet égard, la municipalité accepte de contribuer au service de transport adapté au montant total de 4 180 \$, lequel montant représente un nombre de 38 usagers à 110 \$ par usager;
- que les prévisions budgétaires 2014 soient adoptées telles que présentées par l'organisme délégué;
- que la Ville de Thetford Mines agisse comme organisme mandataire tel que désigné par l'assemblée générale des municipalités;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-10-203

**CONSTRUCTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE INTERGÉNÉRATIONNEL :
DEMANDE DE PAIEMENT #3 À L'ENTREPRENEUR «MAXIMA
CONSTRUCTION CITÉ INC.»**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,
Et résolu que, puisque certaines directives de changement dénoncées depuis le début des travaux sont toujours non réglées, l'entrepreneur n'agissant pas avec célérité, de refuser la demande de paiement numéro 3 au montant de 141 264.75 \$ présentée par l'entrepreneur «Maxima Construction Cité Inc.» pour des travaux de construction du centre communautaire intergénérationnel dans le secteur Sacré-Cœur-de-Marie. Lorsque les directives de changement actuellement pendantes auront toutes été réglées, la présente demande de paiement sera réévaluée par les membres du conseil.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-10-204

**CONSTRUCTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE INTERGÉNÉRATIONNEL :
DÉPÔT DES DIRECTIVES DE CHANGEMENT ME-03 ET ME-04 MODIFIÉES
POUR ACCEPTATION**

ATTENDU qu'en vertu de la résolution numéro 13-04-082, monsieur le maire est autorisé à accepter et à signer une directive de changement dont le montant recommandé par le chargé de projet est inférieur à 2 500 \$;

ATTENDU que les directives ME-03 et ME-04 présentées excèdent le montant autorisé par la susdite résolution, donc doivent recevoir l'assentiment du conseil municipal avant l'exécution;

ATTENDU que certaines directives de changement dénoncées depuis le début des travaux sont toujours non réglées et auraient un impact significatif sur le budget;

ATTENDU la résolution numéro 13-10-203;

ATTENDU qu'un budget maximal est accordé pour la réalisation des travaux et que le non-règlement de certaines directives de changement jumelé à l'autorisation des directives ME-03 et ME-04 pourrait conduire à un dépassement de coût;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,
Appuyé par le conseiller David Blanchette,
Et résolu de ne pas autoriser les directives de changement ME-03 et ME-04 telles que proposées par le chargé de projet. Toutefois et avant toute chose, les membres du conseil municipal désirent obtenir un document intégrant toutes les directives de changement acceptées et/ou proposées afin d'avoir une estimation des coûts finaux du projet et l'effet sur le budget.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-10-205

CENTRE MULTIFONCTIONNEL : AUTORISATION D'ACQUISITION ET D'INSTALLATION D'UN SURPRESSEUR POUR L'ARROSAGE DE LA GLACE

Il est proposé par le conseiller David Blanchette,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,
Et résolu d'autoriser, conformément à la proposition transmise par courriel datée du 19 septembre 2013, l'achat et le paiement d'un montant de 810 \$, taxes en sus, à l'entrepreneur «Plomberie Chauffage Martin Veilleux» pour l'acquisition d'un surpresseur devant servir à l'arrosage de la glace au centre multifonctionnel du secteur Saint-Méthode.

Afin de rendre opérationnel le surpresseur, il est également résolu d'autoriser une dépense d'environ 600 \$ pour des travaux électriques.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-10-206

CENTRE INTERGÉNÉRATIONNEL, RACCORDEMENT D'UN PUIT D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE : AUTORISATION DE DÉPÔT DE LA DEMANDE AUPRÈS DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MDDEFP) ET IDENTIFICATION DU SIGNATAIRE DE LA DEMANDE

ATTENDU que la municipalité d'Adstock a réalisé des travaux de forage d'un puits artésien pour alimenter le centre intergénérationnel et, qu'à cet égard, doit obtenir l'approbation de MDDEFP pour relier la source d'approvisionnement au bâtiment;

ATTENDU que pour obtenir l'approbation gouvernementale requise, la municipalité d'Adstock a mandaté la firme Laforest Nova Aqua pour préparer et déposer le rapport exigé par le MDDEFP;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser le dépôt du rapport au MDDEFP et d'identifier le signataire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,
Appuyé par le conseiller Denis Marc Gagnon,
Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser la firme «Laforest Nova Aqua» à soumettre auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, tous les documents nécessaires afin d'obtenir l'autorisation de brancher le puits d'alimentation d'eau potable au centre communautaire intergénérationnel sis au 250, 8^e rang Sud;
- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la municipalité d'Adstock, la demande de branchement en question;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-10-207

PUITS ALIMENTANT LES USAGERS DU LAC JOLICOEUR : MANDAT D'ÉTUDE BACTÉRIOLOGIQUE ET VIROLOGIQUE À LA FIRME «LAFORST NOVA AQUA»

ATTENDU qu'en vertu du *Règlement sur le captage des eaux souterraines*, la municipalité doit rendre ses réseaux d'alimentation et de distribution de l'eau potable conformes aux normes du susdit règlement;

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock désire se conformer à l'article 25 du RCES en réalisant une étude hydrogéologique nécessaire à l'établissement de protection bactériologique et virologique visant à déterminer la vulnérabilité des eaux souterraines provenant du puits d'exploitation d'eau potable alimentant les usagers du lac Jolicoeur;

ATTENDU qu'il y a lieu de confier un mandat à des professionnels en la matière;

ATTENDU l'offre de services professionnels datée du 27 septembre 2013 présentée par la firme «Laforest Nova Aqua» pour la réalisation de ce mandat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par le conseiller Denis Marc Gagnon,

Et résolu de confier, à la firme «Laforest Nova Aqua» pour un montant de 3 801.97 \$, taxes en sus, conformément à leur offre de services datée du 27 septembre 2013, un mandat d'étude hydrogéologique visant à l'établissement de protection bactériologique et virologique du puits d'exploitation d'eau potable alimentant les usagers du lac Jolicoeur. Tous les coûts entourant cette opération sont à la charge des susdits usagers.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-10-208

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE D'INCENDIE : DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DE L'AN 2

ATTENDU que la MRC des Appalaches a signé un protocole d'entente avec le ministre de la Sécurité publique relativement à l'établissement du schéma de couverture de risques en matière d'incendie;

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock s'est engagée à déposer un rapport annuel d'activités;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,

Appuyé par le conseiller David Blanchette,

Et résolu que la municipalité d'Adstock confirme ce qui suit :

- dépose et adopte le rapport d'activités de l'an 2 en regard du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et de sa mise en œuvre;
- mandate la MRC des Appalaches afin de transmettre, au ministère de la Sécurité publique, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, le rapport d'activités de l'an 2;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-10-209

**DOMMAGES CAUSÉS À LA VOITURE DE MONSIEUR SYLVAIN TURCOTTE :
AUTORISATION DE PAIEMENT DU MONTANT RÉCLAMÉ POUR LES
DOMMAGES SUBIS**

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance d'une demande de réclamation reçue au secrétariat municipal le 17 septembre 2013 provenant de monsieur Sylvain Turcotte pour des dommages subis à sa voiture suite à un incident survenu le 20 août dernier sur le réseau routier de la Municipalité d'Adstock;

ATTENDU que Sylvain Turcotte s'adresse à la municipalité afin d'obtenir un remboursement pour les frais de réparation de sa voiture;

ATTENDU que le propriétaire réclame la somme de 339.76 \$ pour les susdites dépenses;

ATTENDU que le montant réclamé est inférieur à la franchise imposée par l'assureur;

ATTENDU que les membres du conseil reconnaissent le bien-fondé de la réclamation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller David Blanchette,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu d'autoriser le paiement d'un montant de 339.76 \$ à monsieur Sylvain Turcotte pour des dommages subis à sa voiture suite à un incident survenu le 20 août dernier sur le réseau routier de la Municipalité d'Adstock.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-10-210

**TRAVAUX SUBVENTIONNÉS : ADOPTION DU RAPPORT ET INDICATION AU
MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller David Blanchette,

Et résolu de signifier, au ministère des Transports, ce qui suit :

- que le Conseil municipal approuve des dépenses de 51 630.83 \$ pour des travaux exécutés sur le rang Mc Cutcheon pour un montant subventionné de 40 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports;
- que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le rang Mc Cutcheon dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-10-211

**DÉNEIGEMENT DU POURTOUR DE L'ÉCOLE LA SOURCE : OFFRE DE
SERVICES**

Depuis quelques décennies, la municipalité assure le service de déneigement du pourtour de l'école «La Source» et serait disposée à poursuivre dans la même veine.

Suite aux discussions,
Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,
Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,
Et résolu d'informer la direction de la Commission scolaire des Appalaches que la Municipalité d'Adstock serait disposée à accepter, pour la saison hivernale 2013-2014, le contrat de déneigement de l'École «La Source» au même prix et conditions qui prévalent depuis les 14 dernières années, soit le montant forfaitaire de 2 623.17 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-10-212

DÉNEIGEMENT DES RUES DU LAC JOLICOEUR : AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION

Étant donné que le contrat de déneigement des rues au lac Jolicoeur est à terme, il y a lieu de demander des soumissions sur invitation puisque l'estimation de la dépense totale est supérieure à 25 000 \$.

Suite aux discussions,
Il est proposé par le conseiller David Blanchette,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,
Et résolu d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à un appel d'offres sur invitation en vue des travaux de déneigement des rues au lac Jolicoeur. Étant donné les directives contenues dans la politique de gestion contractuelle de la municipalité, le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé à transmettre l'invitation de deux (2) entrepreneurs de son choix.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-10-213

TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT : AUTORISATION DE LOCATION D'UN TRACTEUR

ATTENDU que la municipalité assure maintenant les opérations liées au déneigement de certains chemins privés sur son territoire;

ATTENDU que pour remplir ses obligations en la matière, étant donné l'étroitesse de certaines voies de circulation dans les secteurs de villégiature, la location d'un tracteur est nécessaire;

ATTENDU qu'en vertu de leur proposition datée du 27 septembre 2013, la firme «Bossé & Frère Inc.» nous offre la location d'un tracteur JCB 3230 pour la prochaine saison hivernale (du 1^{er} novembre 2013 au 30 avril 2014) moyennant un coût de location 12 000 \$ pour 300 heures d'utilisation, toute heure additionnelle est facturable au taux de 40 \$ l'heure;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,
Appuyé par le conseiller Denis Marc Gagnon,
Et résolu d'autoriser, pour les activités de déneigement de la prochaine période hivernale (du 1^{er} novembre 2013 au 30 avril 2014), la location d'un tracteur de marque JCB 3230 auprès de la firme «Bossé et Frère Inc.» et d'autoriser une dépense de 12 000 \$, taxes en sus, pour une utilisation de 300 heures. Le cas échéant, d'autoriser également une dépense additionnelle de 40 \$ l'heure, taxes en sus, pour les heures supplémentaires utilisées.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

CORRESPONDANCE ET RAPPORTS

- C1) Les correspondances et les rapports reçus au cours du dernier mois furent transférés électroniquement et/ou présentés aux élus lors d'une séance de travail et/ou préparatoire au conseil municipal.

INFORMATIONS MUNICIPALES

- F1) Prochaine séance ordinaire du conseil : lundi, 11 novembre 2013 à 19h30 en la salle municipale du secteur Saint-Méthode;
- F2) Mise en ligne d'information concernant les élections municipales du 3 novembre prochain en consultant l'onglet citoyen/élections à l'adresse suivante : www.municipaliteadstock.qc.ca
- F3) Invitation à la «Fête des couleurs» au mont Adstock. Dans le cadre de la Fête des Couleurs du samedi 5 octobre, monsieur le maire invite tous les citoyens à profiter, tout à fait gratuitement, de la remontée mécanique et du champ de pratique du Mont Adstock.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les contribuables, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets. Séance tenante, les réponses sont rendues.

13-10-214

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,
Appuyé par le conseiller David Blanchette,
Et résolu de lever la séance à 20h15.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

Le directeur général et
secrétaire-trésorier

René Gosselin

Jean-Rock Turgeon